



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOSSIER
DE PRESSE**

**CAMPAGNE DE PRÉVENTION DES PLUIES
INTENSES ET DES INONDATIONS**
Année 2023

SOMMAIRE

Introduction	P.3
Une campagne 2023 renforcée pour mobiliser tous les acteurs	P.4
Quels types d'inondations sur le pourtour méditerranéen ?	P.6
Quels facteurs aggravants ?	P.8
Quel coût économique des inondations ?	P.8
Quelles actions pour l'adaptation au risque d'inondation ?	P.9
Anticiper les événements et se préparer lorsqu'un épisode de pluie intense est prévu	P.10
S'informer sur les dangers météorologiques et hydrologiques avec la vigilance de météo-france	P.12
La vigilance météorologique et crues	P.13



INTRODUCTION

En octobre 2015, à la suite de pluies diluviennes, les Alpes-Maritimes déplorait 20 décès ; le département fut également touché lors de la tempête Alex en octobre 2020 avec 10 décès, 8 disparus et 13 000 sinistrés. Le département de l'Aude a été touché par un épisode méditerranéen en octobre 2018 faisant 15 décès.

Les inondations représentent le premier risque naturel en France par le nombre de personnes exposées. Sur le pourtour méditerranéen, plus de 9 millions d'habitants sont exposés à des phénomènes méditerranéens intenses.

Face au choc des événements les plus graves, prévenir les inondations est une politique publique avec un ensemble d'actions opérationnelles qui s'inscrivent dans la durée. La récurrence d'événements hydrométéorologiques soudains et violents sur le pourtour méditerranéen a déjà causé des décès et des dégâts matériels considérables.

Dans un contexte de changement climatique, le Gouvernement renforce son action d'information préventive à destination des territoires et des populations les plus exposées. Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, avec l'appui du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, renouvelle pour la 8^e fois sa campagne annuelle d'information et d'acculturation des populations exposées aux phénomènes méditerranéens de pluies intenses, ruissellements et inondations torrentielles. La campagne 2023 met l'accent sur les bons réflexes qui sauvent des vies, pour permettre leur mémorisation et bonne appropriation. Elle s'appuie sur des messages simples et pragmatiques.

Cette campagne est déployée de septembre à fin novembre 2023 dans 15 départements du pourtour méditerranéen qui sont les plus sujets à ces phénomènes : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse. Elle vise à rappeler les bons gestes à adopter pendant toute la durée de la période automnale et hivernale de risque, qui est la plus critique.

Les préfets de la zone de défense et de sécurité Sud et Sud-Est, en concertation avec les préfets des 15 départements concernés, sont mobilisés, ainsi que les services de l'État. Actrices majeures de la politique publique de prévention, la mobilisation des collectivités territoriales est également recherchée. La campagne est par ailleurs relayée par des partenaires nationaux et territoriaux.



UNE CAMPAGNE 2023 RENFORCÉE POUR MOBILISER TOUS LES ACTEURS

La campagne vise la mobilisation de tous : citoyens, collectivités et services de l'État, associations, entreprises. Le développement de la culture du risque auprès de toutes les parties prenantes participe en effet de l'efficacité de la politique publique de prévention.



L'OBJECTIF

Communiquer sur les bons gestes à adopter pour sauver des vies pendant la période des pluies méditerranéennes intenses afin de bien les mémoriser.



NEUF BONS RÉFLEXES

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer promeuvent, à travers la campagne, les réflexes à adopter en cas de phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens dangereux, tels que les pluies intenses et les inondations rapides ou torrentielles.

La campagne maintient l'effort de communication sur la sensibilisation et la prévention avec des messages simples et pragmatiques.

ADOPTER CES BONS RÉFLEXES PEUT SAUVER DES VIES.



LE CALENDRIER

La campagne sera diffusée du **30 août au 30 novembre 2023**, soit une campagne de 3 mois.



LES CIBLES

Les habitants et professionnels des 15 départements concernés : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse, exposés à des phénomènes méditerranéens intenses. Cela représente quelque **9 millions d'habitants, sans compter les touristes. Les jeunes et les enfants seront particulièrement visés** pour qu'ils adoptent les bons réflexes dès leur plus jeune âge.

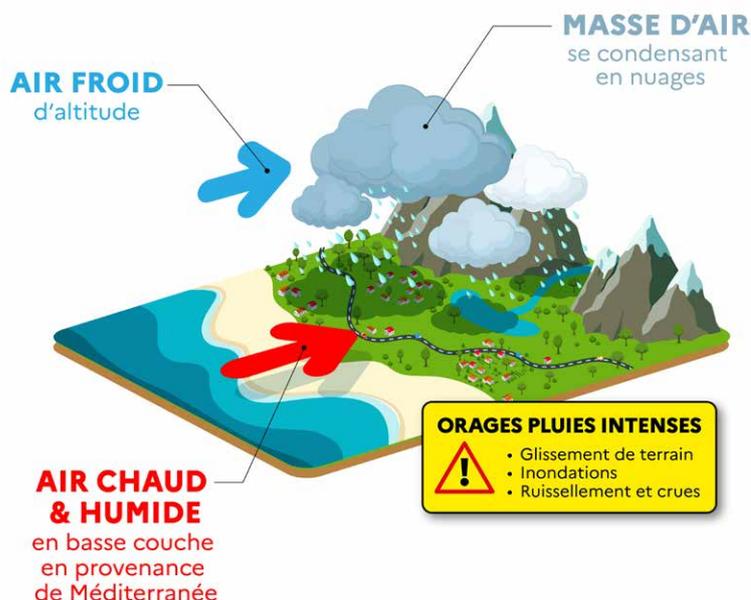
Les collectivités et entreprises pour une bonne diffusion de la campagne

LES VECTEURS DE DIFFUSION

- Diffusion de 2 spots de vidéos en ligne sur YouTube et les chaînes en rediffusion en ligne, du 4 au 17 septembre et du 16 au 29 octobre.
- Diffusion de 2 spots audio en digital (sur Spotify, Deezer, etc.) du 18 septembre au 15 octobre.
- Parution dans des titres de presse quotidienne régionale : au total 10 passages publicitaires dans 13 titres à paraître sur l'ensemble de la période de campagne.
- Diffusion des bons réflexes via de l'achat d'espace en digital et sur les réseaux sociaux du 30 août au 30 novembre.
- Achat de mots clés de septembre à fin novembre.
- Mise à disposition d'un kit de communication (affiches, vignettes...) téléchargeable gratuitement dès le début de la campagne.
- Envoi d'un e-mailing fin août aux acteurs locaux.
- Un site internet dédié pour en savoir plus www.pluie-inondation.gouv.fr

QUELS TYPES D'INONDATIONS SUR LE POURTOUR MÉDITERRANÉEN ?

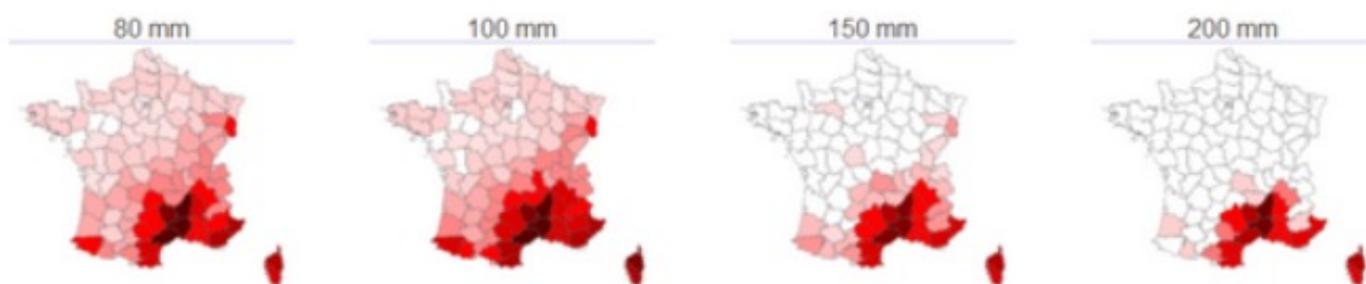
Les phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens sont liés à des remontées d'air chaud, humide et instable en provenance de la Méditerranée. Ces remontées d'air peuvent générer des orages violents et parfois stationnaires. Ils se produisent le plus fréquemment en automne, lorsque la mer est la plus chaude, ce qui induit une forte évaporation.



Le terme cévenol est parfois employé pour caractériser un phénomène apportant des pluies intenses sur les régions méridionales. Le massif des Cévennes est en effet connu pour l'intensité des phénomènes qui l'affectent. Cependant, des situations fortement pluvieuses frappent tout l'arc méditerranéen et sont donc loin d'être exclusivement cévenoles d'un point de vue géographique.

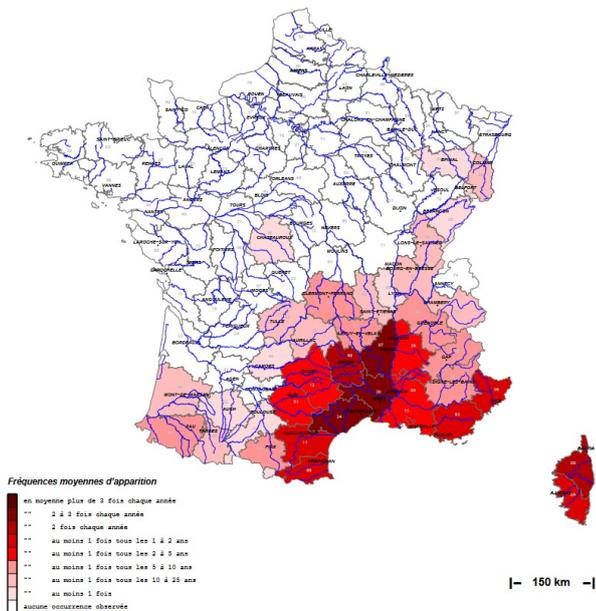
Les épisodes méditerranéens (ou cévenols) peuvent apporter des précipitations intenses dépassant les 200 mm d'eau en une journée, soit 200 litres par m². Dans certaines situations, les hauteurs d'eau alors atteintes en quelques minutes peuvent être particulièrement importantes, augmentant de plus d'un mètre !

Les régions de France les plus exposées à ces phénomènes se situent principalement en bordure de la mer Méditerranée, mais ces phénomènes ont déjà été observés dans d'autres départements de la moitié sud de la France.



Fréquence d'apparition d'épisodes pluvieux ayant apporté plus de 80, 100, 150 ou 200 mm en une journée sur au moins un point de mesure par département (avril 2023). Source : Météo-France, - pluiesextremes.meteo.fr





Fréquence d'apparition d'épisodes pluvieux de plus de 150 mm en une journée sur la période 1973-2022 .
Source : Météo-France, - /pluiesextremes.meteo.fr

Plus de 100 mm de pluie peuvent ainsi s'abattre en **une heure ou deux**. C'est environ 15 % du total des pluies sur une année dans le Gard ! Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, **des phénomènes brutaux de ruissellement** peuvent survenir.

En octobre 2020, le Var, à Nice, passait ainsi de moins de 50 cm de hauteur d'eau à près de 5 m en l'espace de 2 heures 15, le débit passant de 400 à près de 2 900 m³/s. L'année 2022 n'a pas été marquée par des épisodes méditerranéens notables. Toutefois, quelques situations ont conduit à des cumuls de précipitation importants :

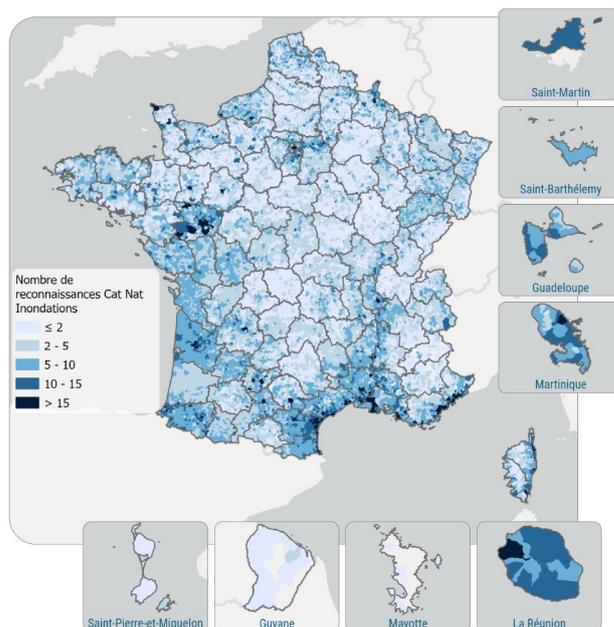
- > en mars, un épisode méditerranéen durable et atypique pour la saison a engendré des cumuls très importants notamment sur l'Aude et l'Hérault (vigilance orange aux crues et pour pluie-inondation) ;
- > en septembre dans l'Hérault et le Gard (vigilance rouge pour pluie-inondation).

De septembre à mi-décembre, les territoires du pourtour méditerranéen sont davantage exposés à des phénomènes méditerranéens dangereux : épisodes de pluie intense qui peuvent conduire à des ruissellements importants et des débordements de cours d'eau soudains.

Le pourtour méditerranéen fait partie des régions les plus touchées dans l'Hexagone en nombre de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle par commune.

Le Gard, l'Ardèche, l'Hérault et la Lozère figurent en tête des départements où l'on observe le plus souvent des épisodes apportant plus de 200 mm de pluie en 24 heures.

Nombre de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour l'inondation par commune sur la période 1982-2022. Source : CCR



IL DEMEURE QUE TOUS LES DÉPARTEMENTS DE L'ARC MÉDITERRANÉEN PEUVENT ÊTRE CONCERNÉS.

Les phénomènes méditerranéens peuvent être dangereux et destructeurs sur le littoral, en territoires montagneux et également à l'intérieur des terres. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent alors se transformer en véritables torrents. En ville, les ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

Les principaux épisodes méditerranéens de 1875 à 2020 sont présentés sur les sites :

- > www.150ansinondations.com/
- > pluiesextremes.meteo.fr

QUELS FACTEURS AGGRAVANTS ?

L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

L'action de l'être humain sur son territoire a également un impact fort lors d'événements pluvieux et contribue à l'aggravation des phénomènes d'inondation en rendant les sols moins perméables.

L'imperméabilisation des sols (surfaces bâties, routes, parkings, trottoirs, etc.) limite l'infiltration des eaux et l'alimentation des eaux souterraines. Cela augmente ainsi les volumes d'eaux qui ruissellent et rejoignent les cours d'eau, contribuant à leur crue.

QUEL COÛT ÉCONOMIQUE DES INONDATIONS ?

Le coût des inondations est considérable et pourrait augmenter, d'où l'importance d'anticiper au maximum les éventuels facteurs de risque.

Sur le pourtour méditerranéen :

- depuis 1995, **67 % des communes** ont connu des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour l'inondation ;
- les 5 communes où l'état de catastrophe naturelle, lié aux inondations, a été reconnu le plus grand nombre de fois sont toutes situées dans le département des Alpes-Maritimes (Saint-Laurent du Var 30 fois, Cannes et Cagnes-sur-Mer 35 fois, Antibes et Nice 42 fois) ;
- 9 communes du pourtour méditerranéen ont un coût cumulé des sinistres causés par des inondations supérieures à 100 millions d'euros (Cannes, Mandelieu-la-Napoule, Arles, Marseille, Alès, Nîmes, Montpellier, Draguignan et Fréjus).





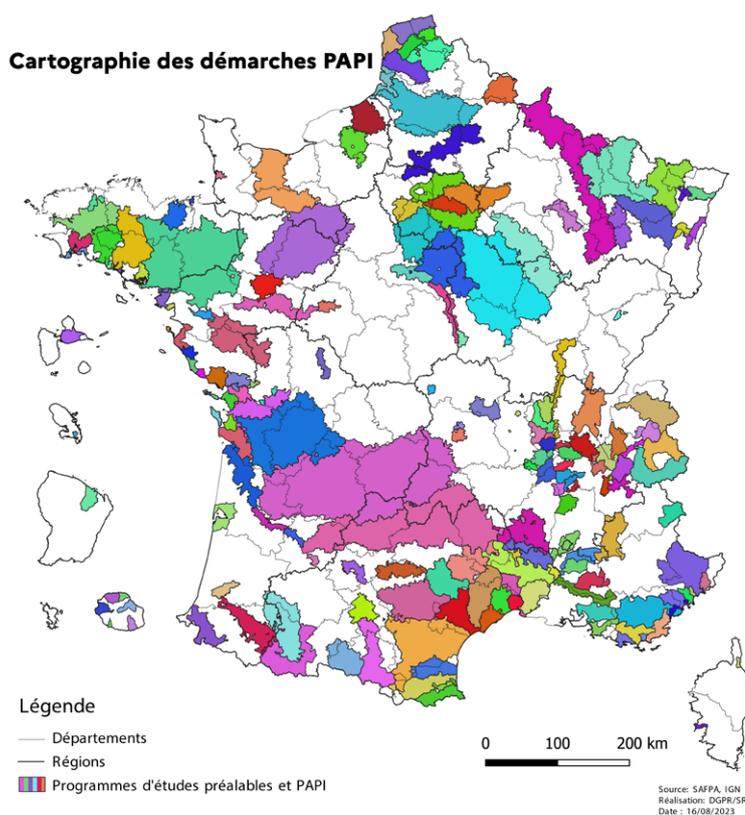
QUELLES ACTIONS POUR L'ADAPTATION AU RISQUE D'INONDATION ?

La prévention des risques naturels joue un rôle majeur pour préserver les vies humaines, limiter les coûts des dommages et réduire la vulnérabilité des territoires. Plus la prévention sera efficace, moins les dépenses seront importantes pour réparer les dégâts causés par une catastrophe.

Plusieurs leviers contribuent à cette politique publique dont la combinaison tend vers une efficacité d'ensemble.

L'État s'appuie sur un large réseau d'opérateurs scientifiques et techniques, en particulier **Météo-France**, pour améliorer la connaissance des risques naturels et des phénomènes générateurs et permettre la prévision des phénomènes extrêmes (pluies intenses, crues rapides).

Dans les départements, les préfets **élaborent des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI)** pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Sur le pourtour méditerranéen, environ 50% des communes sont dotées d'un PPRI en vigueur.



Les collectivités territoriales élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui traitent des différents aspects de la prévention des inondations: connaissance des phénomènes auxquels sont exposés les territoires, information préventive des populations exposées, réalisation d'études et de travaux de protection des personnes et des biens.

Après leur labellisation par l'État, les PAPI ouvrent droit à des subventions de l'État au titre du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier.

Avec plus de 60 PAPI labellisés pour un montant total de l'ordre de 1,3Md€ depuis 2011. Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse (zone de défense et de sécurité Sud) ainsi que la Drôme et l'Ardèche font partie des territoires les mieux protégés par les actions issues de ces programmes. L'État a cofinancé ces programmes à hauteur de 529 M€, soit environ 40% du total labellisé.

Cette politique partenariale entre l'État et les collectivités territoriales repose sur **la mobilisation de l'ensemble des acteurs**. Plusieurs associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à des actions de développement de la culture du risque.

ANTICIPER LES ÉVÉNEMENTS ET SE PRÉPARER LORSQU'UN ÉPISODE DE PLUIE INTENSE EST PRÉVU



Pour réduire les risques, comme il est impossible d'empêcher les phénomènes naturels qui en sont la cause principale, il est primordial que l'ensemble des parties prenantes se mobilisent et se coordonnent.

Chaque citoyen peut être acteur de sa propre sécurité et de la sécurité collective. La prévention passe par l'information de tous et par l'adoption de bons réflexes tout au long de l'année. Il est important de **noter les numéros utiles, d'appliquer les 9 bons gestes de la campagne, de se tenir informé et de connaître le risque près de chez soi** : chacun peut prendre connaissance du risque auquel est exposé son bassin de vie grâce au site www.georisques.gouv.fr.

Le site www.vigicrues.gouv.fr informe quant à lui sur le niveau de vigilance approprié pour les prochaines 24 heures et sur les prévisions de crues. **L'application pour mobiles associée permet de paramétrer des alertes personnalisées. Gratuite, elle se télécharge très facilement sur les téléphones portables.**

Préparer son kit d'urgence 72 h. Il s'agit d'un kit qui permettra de vivre de manière autonome durant 3 jours en cas de phénomène méditerranéen intense. Il est recommandé de le préparer à l'avance et de le placer dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible en cas d'alerte. Le kit comporte certains objets essentiels pour être autonome dans l'attente des secours :

- radio à piles avec piles de rechange afin de suivre les consignes des autorités ;
- lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes ;
- outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte, etc.) ;
- nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson ;
- eau potable en quantité (6 litres par personne) ;
- médicaments ;
- lunettes de vue (paire de secours) ;
- vêtements chauds et couverture de survie ;
- double des clés de la maison et de la voiture ;
- copie des documents essentiels dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances, etc.) ;
- trousse de premier secours (désinfectant, pansements, compresses, etc.) ;
- argent liquide (les distributeurs pouvant ne pas fonctionner) ;
- chargeur de téléphone portable et si possible batterie de rechargement ;
- jeux de cartes ou de plateau pour occuper le temps.

Une fois par an, par exemple au début de la saison des épisodes méditerranéens, il est utile de vérifier le contenu du kit, en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Après un épisode méditerranéen, il faut penser à reconstituer le kit d'urgence.



Coupure d'électricité, de gaz, routes impraticables... comment préparer son kit d'urgence 72h ?

Lorsqu'une inondation majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Le kit 72h préparé à l'avance permet de rester chez soi dans l'attente des secours.

De quoi est composé le kit d'urgence 72h ?



Nourriture non périssable,
ne nécessitant pas de
cuisson et outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)



**Eau potable
en quantité
(6 litres
par personne)**



Médicaments



**Trousse de
premiers secours**



**Vêtements chauds et
couverture de survie**



**Radio à piles et
lampe de poche
(avec pile de recharge)**



**Argent liquide
(les distributeurs
pouvant ne pas
fonctionner)**



**Photocopies des
documents essentiels
dans une pochette
étanche (carte d'identité,
ordonnances...)**



**Doubles des clés
de la maison
et de la voiture**



**Chargeur
de téléphone portable**



**Lunettes de vue
(paire de secours)**



**Jeux pour occuper
le temps**

Placez votre kit dans un endroit facile d'accès !

Une fois par an, vérifiez le contenu de votre kit en particulier la date de péremption des médicaments et des denrées. Remplacez les piles. En cas d'utilisation, n'oubliez pas de le réapprovisionner.



L'obligation d'informer les acquéreurs et les locataires de biens immobiliers sur le risque d'inondation.

Le vendeur ou le bailleur a obligation d'informer le futur propriétaire ou locataire sur les risques auxquels est exposé le bien, ceci dès la première visite, afin de se tenir informé rapidement avant la signature définitive du contrat. La nature des informations à donner est fixée par la réglementation et peut prendre la forme d'un état des risques.

Depuis 2021, toute personne, particulier ou professionnel, peut réaliser un état des risques réglementés de manière simple et dématérialisée sur le site errial.georisques.gouv.fr.

Faire un autodiagnostic de la vulnérabilité de son habitation au risque d'inondation. Tout particulier peut réaliser simplement un diagnostic simplifié de la vulnérabilité de son habitation à partir du site internet avec le livret d'autoévaluation inondation www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/livret%20auto%20evaluation%202021-3.pdf

Certaines communes proposent également un diagnostic gratuit.

Il est possible d'adapter son logement aux inondations : utilisation de matériaux résistants à l'eau, rehaussement des prises électriques, création d'espace refuge, etc.

Pour la bonne information des habitants, conserver la mémoire des inondations passées : des repères de crue apposés sur des bâtiments ou ouvrages gardent la mémoire de la hauteur atteinte par certaines inondations passées. Un grand nombre de ces repères de crues sont consultables sur le site www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr.

Chacun peut contribuer à cette mémoire collective. Tous les témoins d'une inondation peuvent enrichir ce site à travers un formulaire de saisie d'informations.

S'INFORMER SUR LES DANGERS MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES AVEC LA VIGILANCE DE MÉTÉO-FRANCE

Des évènements météorologiques et hydrologiques dangereux touchent régulièrement le territoire français et peuvent entraîner de graves conséquences pour la sécurité des personnes, la protection des biens et l'activité économique.

Mise en place en octobre 2001 par Météo-France, **la vigilance météorologique** est conçue pour informer les citoyens et les pouvoirs publics en cas de phénomène dangereux pour la journée en cours et le lendemain. En traduisant le niveau de danger estimé pour un territoire donné, l'information de vigilance complète les prévisions météorologiques. Initialement conçue pour traiter cinq phénomènes, dont les fortes précipitations, elle s'est progressivement élargie.

Désormais, la carte de vigilance publiée par Météo-France (vigilance.meteofrance.fr/) inclut la vigilance sur les crues élaborée par le réseau Vigicrues pour les principaux cours d'eau du territoire et la vigilance pluie-inondation élaborée par Météo-France. Cette dernière concerne les fortes pluies et délivre un **premier niveau d'information sur le danger d'inondation** en dehors des principaux cours d'eau faisant l'objet de la vigilance crues.

Actualisée au moins deux fois par jour, la carte de vigilance signale le niveau de danger maximal pour chaque département à l'aide d'un code couleur (rouge, orange, jaune ou vert). Des conseils pour se protéger adaptés aux phénomènes sont également diffusés, en vigilances orange et rouge.

En complément, les prévisions de phénomènes dangereux informent sur la probabilité des phénomènes à compter du surlendemain jusqu'à 7 jours.
vigilance.meteofrance.fr (onglet Prochains jours)

DÉFINITION DES NIVEAUX DE VIGILANCE

ROUGE : une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Pour les crues : crue rare, catastrophique ou exceptionnellement violente ; débordements généralisés ; vies humaines menacées, évacuations généralisées, réseaux fortement perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, etc.). Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

ORANGE : soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus. Pour les crues : débordements généralisés, vies humaines menacées, quartiers inondés, services publics et réseaux perturbés. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

JAUNE : soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus (par exemple mistral, orage d'été, montée des eaux). Pour les crues, il s'agit de premiers débordements dans les vallées ou de montée rapide et dangereuse des eaux pouvant impacter les activités saisonnières, de routes secondaires coupées ou d'habitations isolées inondées. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

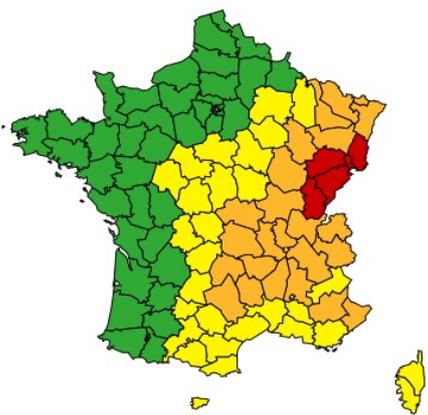
LA VIGILANCE MÉTÉOROLOGIQUE ET CRUES

La carte Vigilance météorologique et crues vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique ou hydrologique. Elle permet de faire connaître les précautions à prendre afin de se protéger au mieux et peut se consulter directement sur le site de Météo-France.



Vigilance météo et crues pour mardi 11 juillet

Émise le mardi 11 juillet à 17h29



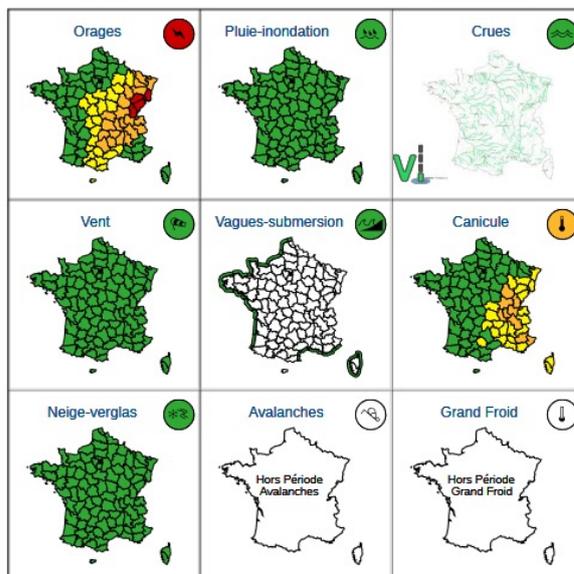
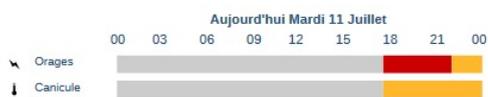
► Définition des couleurs de la Vigilance

5 départements en Rouge
23 départements en Orange
28 départements en Jaune et l'Andorre

Orages violents du sud du massif central au nord-est du pays cet après-midi et la nuit prochaine.

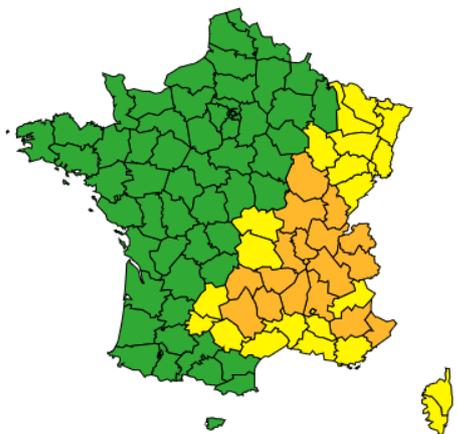
Orages extrêmement violents sur 5 départements en vigilance
Episode caniculaire, surtout marqué de la région lyonnaise et le sud-est du pays.

► Conséquences et conseils de comportements



Vigilance météo, hors crues pour mercredi 12 juillet

Émise le mardi 11 juillet à 17h29

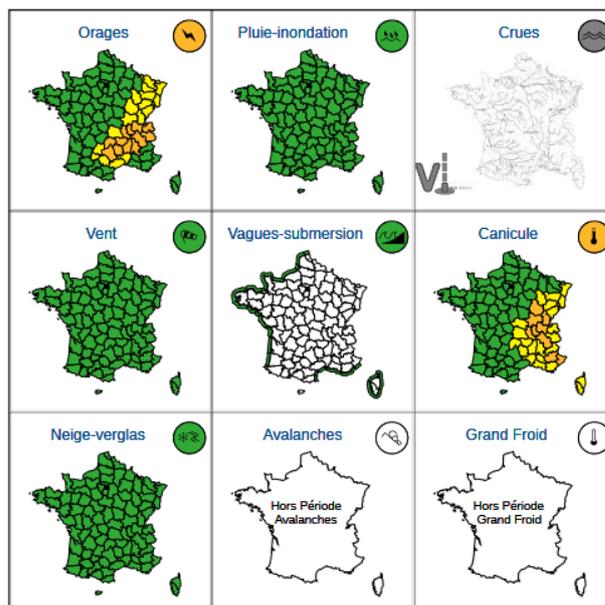
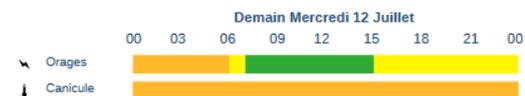


► Définition des couleurs de la Vigilance

17 départements en Orange
22 départements en Jaune

Episode caniculaire se maintenant sur les Alpes maritimes

► Conséquences et conseils de comportements

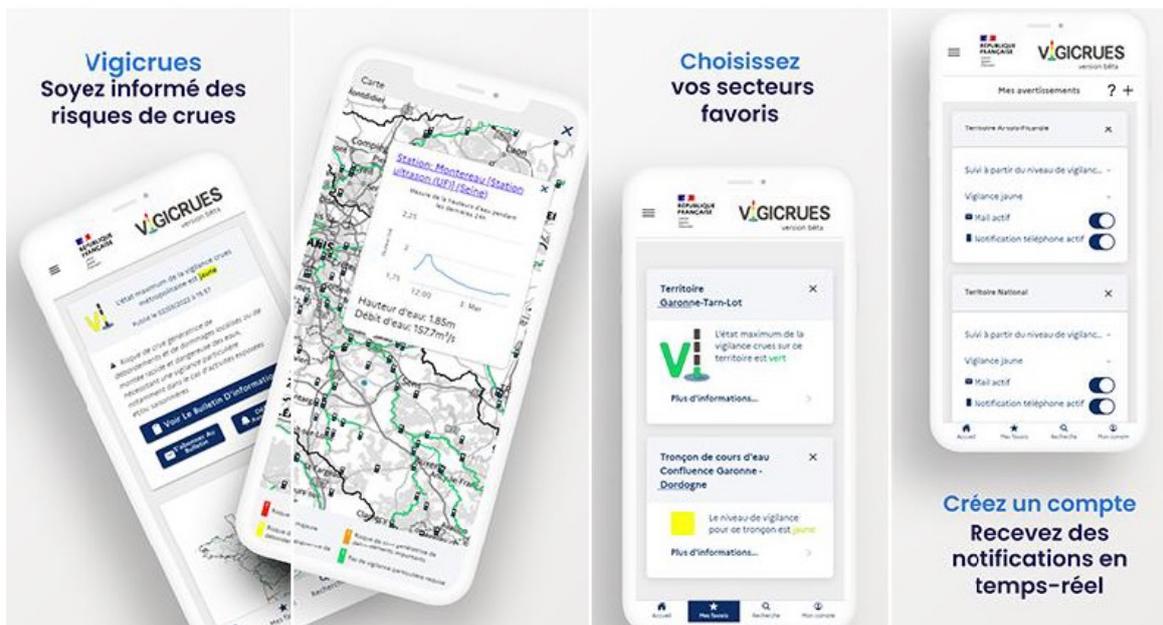


LA VIGILANCE CRUES (VIGICRUES) : LA PRÉVISION DES CRUES

L'information de vigilance sur les crues relayée par Météo-France est **produite par le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires**. Cette vigilance, ainsi que les éléments détaillés de prévision sur les crues sont également disponibles sur le site www.vigicrues.gouv.fr, ou l'application mobiles Vigicrues.

La vigilance crues est publiée deux fois par jour à 10 h et 16 h et davantage lorsque la situation le nécessite. Elle s'accompagne de prévisions chiffrées sur la hauteur et le débit attendus sur les cours d'eau et, sur certains secteurs, de cartes d'inondation potentielle.

Depuis 2022, il est possible de créer son compte sur le site vigicrues.gouv.fr, de façon à recevoir des avertissements personnalisés sur le ou les cours d'eau de son choix. **L'application pour mobiles Vigicrues permet de recevoir ces avertissements personnalisés sur son téléphone portable** sous forme de notifications et de retrouver toutes les informations de surveillance des cours d'eau.



La période de validité de la carte de vigilance de Météo-France est étendue à la journée du lendemain depuis novembre 2022.

LES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES : VIGICRUES FLASH ET APIC

Les phénomènes hydrométéorologiques méditerranéens peuvent provoquer des inondations par ruissellement ou des crues soudaines avec des conséquences graves pour la sécurité des personnes et des biens.

Météo-France et le réseau Vigicrues du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires offrent deux services d'avertissement automatique qui complètent la vigilance météorologique et crues.

- **Vigicrues Flash** : service d'avertissement automatique sur les risques de crues soudaines proposé par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, il informe d'un risque de crue soudaine, qualifiée de forte ou très forte, dans les prochaines heures, avec une synthèse effectuée par commune.
- **APIC** (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) de Météo-France : disponible sur l'ensemble des communes de métropole, APIC permet de suivre en temps réel l'évolution et la localisation de l'épisode pluvieux en cours et de connaître le nombre de communes touchées.

> Le grand public peut consulter les services Vigicrues Flash et APIC à partir du site Vigicrues et du site Météo-France (vigilance.meteofrance.fr (onglet Pluies intenses)).

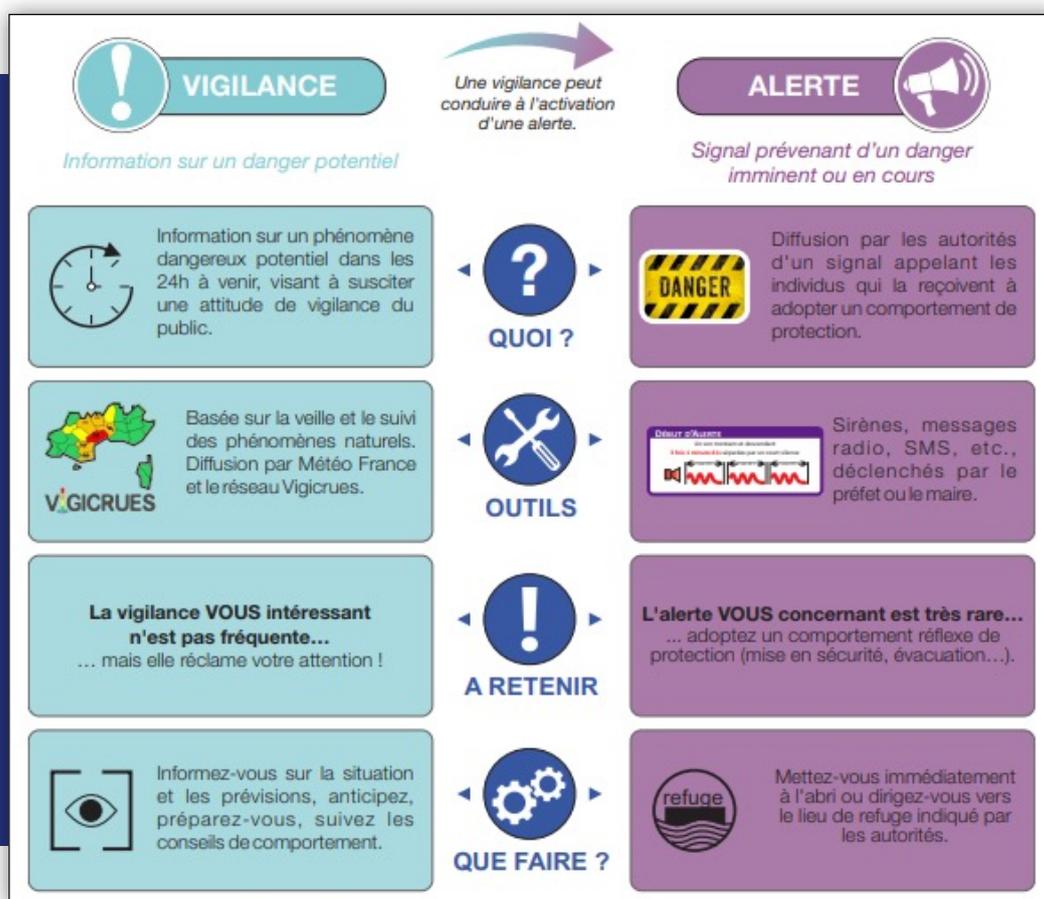
> Les préfetures, mairies, intercommunalités et opérateurs de réseau peuvent s'abonner gratuitement pour recevoir les avertissements par SMS.

LE DISPOSITIF D'ALERTE

La Vigilance de Météo-France permet d'anticiper de manière appropriée le niveau de danger maximal attendu pour la journée en cours et le lendemain. **La vigilance vise à susciter l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique, à faire connaître les conseils pour se protéger et à s'informer. Dans le même temps, les autorités peuvent prendre des mesures de sécurité civile, comme le repositionnement des secours.**

L'alerte n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue justifie le déclenchement des mesures de mise en sûreté des personnes et des biens et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par les autorités ayant pouvoir de police (préfet, maire). Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre **le plan communal de sauvegarde (PCS)**.

La vigilance constitue une première information qui peut conduire à l'activation d'une procédure d'alerte des populations accompagnée de consignes comme l'ordre d'évacuation ou de mise à l'abri. L'alerte est du ressort des autorités de gestion de crise.



Plaquette pédagogique sur la différence entre la vigilance et l'alerte (MIIAM, mission interrégionale pour prévenir le risque inondation dans l'Arc méditerranéen, Cerema, 2019)

FR-Alert, le dispositif d'alerte et d'information des populations, développé par le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est opérationnel depuis juin 2022. Il permet d'envoyer des notifications sur le téléphone mobile des personnes présentes dans une zone confrontée à un grave danger (catastrophe naturelle, accident biologique, chimique ou industriel, acte terroriste...) afin de les informer sur la nature du risque, sa localisation et sur les comportements à adopter pour se protéger. Ce dispositif pourra être mobilisé en cas d'épisodes méditerranéens pour alerter les populations concernées équipées d'un mobile sans qu'il soit nécessaire d'être abonné à un service ou d'avoir chargé une application.

Ce dispositif complète le système d'alerte et d'informations des populations (SAIP) qui comprend plus de 2 000 sirènes raccordées à un logiciel de déclenchement à distance, la mobilisation des télévisions et radios pour la diffusion des messages d'alerte et celle des comptes institutionnels sur les réseaux sociaux.

NOS PARTENAIRES



**INTERCOMMUNALITÉS
DE FRANCE**



association
prévention
MAIF



CONTACTS PRESSE

Anne-Sophie Lebriton

anne-sophie.lebriton@developpement-durable.gouv.fr